

Mission (pour le personnel)

À l'école Cardinal-Léger, en partenariat avec la communauté francophone et catholique de Kitchener, nous nous engageons à offrir à l'élève une éducation de qualité où le respect, la fierté francophone et le sens de responsabilité sont des valeurs visibles et essentielles à son épanouissement.

Vision (pour l'élève)

À l'école Cardinal-Léger, l'élève témoigne, à l'image du personnel, par ses actions et ses paroles, son respect de soi, des autres et de son environnement, sa fierté francophone et son sens de responsabilité à son apprentissage et les autres. Tout élève à Cardinal-Léger est un citoyen ou une citoyenne à part entière dans sa collectivité, capable d'affirmer sa foi, sa langue et sa culture avec fierté. Nous encourageons les élèves à relever avec confiance et créativité les nombreux défis que leur offre une société diversifiée, concurrentielle et mondiale.

Climat scolaire - Le soutien au comportement positif

Dans le but d'accroître chez les élèves et les membres du personnel leur sentiment d'appartenance à l'école, le soutien au comportement positif (SCP) a été adopté en 2018-2019.

Le SCP propose la mise en place d'un système de soutien sur le plan de la gestion des comportements afin de créer un milieu propice à l'apprentissage. Le système préconise l'adoption d'une approche à l'échelle de l'école entière et se fonde sur l'idée que les comportements attendus en classe et hors classe doivent être définis précisément, enseignés explicitement et être reconnus lors de leur manifestation.

Les trois valeurs, le respect, la responsabilité et la fierté francophone, ont été retenues pour le programme SCP et l'équipe de CL a développé une matrice des comportements attendus en lien avec celles-ci. Cette matrice est au cœur des apprentissages à CL.

Tout membre du personnel qui observe chez un élève un comportement attendu en lien avec la matrice peut valoriser l'élève en lui remettant un coupon. L'élève est valorisé à plus d'une reprise pour le même geste car il remet une copie à son enseignant titulaire, une autre au bureau général et une troisième à son parent à la maison.

Ecole C	C'e con	AVO! st exactement nme ça qu'il faire!	
Nom:			
Date:	Class	se :	
	Respect		
	Fierté francophone		
	Responsabilité		
Comm	entaire:		
Nom du	membre du personnel	:8	
bis	anc : maison bleu: classe	vert: bureau	

La matrice comportements attendus

Matrice des comportements attendus

Je suis un citoyen catholique francophone fier et responsable





- pour mes les team; - pour mes les três par monals.

As partage one discoveries over income, or limited.
 As note or mobile freezephone, or ligns.

James Barrie & New Swamphone

difference de la Partire lien pripardiri anni irritan de Pai non attitudo puddira.

Climat scolaire - Programme de soutien au comportement positif (SCP)

Par voie d'un sondage, le dauphin a été retenu comme la mascotte du programme SCP. Tous les mois, notre mascotte nous accompagne lors du rassemblement de valorisation des élèves SCP.

Dans le cadre du programme de soutien au comportement positif (SCP), les comportements attendus sont enseignés explicitement de façon hebdomadaire aux élèves pour chacune des aires de notre matrice SCP. Les tickets de valorisation sont remis par le personnel aux élèves qui démontrent les valeurs de l'école à travers les comportements attendus.

À chaque rassemblement mensuel, les certificats sont remis aux élèves de chaque classe en lien avec les valeurs SCP et le profil de sortie de l'élève catholique.



Climat scolaire - valorisation mensuelle

Chaque mois, des certificats sont décernés à un élève de chaque classe pour souligner leur engagement à l'adhérence aux valeurs de l'école.



Les photos et noms élèves sont affichés sur un babillard dans l'école et aux médias sociaux.

Bravo aux élèves SCP du mois de septembre

C'est exactement comme ça qu'il faut faire !

Sarah Michelle Umsha Nzogang (m/jA)	Elle est polie avec ses pairs et les adultes et est responsable envers ses apprentissages.	
Lucas Plante (m/jB)	Il suit très bien les routines en classe et aide souvent les autres.	
Sophia Dabrowski (m/jC)	Elle est polie et elle parle toujours en français.	
Benjamin Reaume (1A)	Il s'est démarqué pendant le mois.	
Antony Cummins (18)	Antony parle toujours en français et écoute bien les consignes.	
Zoe Brignolio (2A)	Elle participe toujours aux activités et elle est toujours serviable, modèle au niveau de la responsabilité.	
Deja Thompson (28)	Deja s'est démarquée pendant le mois.	
Marcello Lusenga (3A)	Marcello s'est démarqué au niveau de la fierté francophone et la responsabilité.	
ALEX WILLIAM (38)	Il parle toujours en français.	
Camila Gomez Cedeno (4A)	Camila s'est démarquée pendant le mois.	
Molissa Ryishimo (4B/SA)	Elle parle toujours en français.	
JULIA TADROS (58/6A)	Julia s'exprime en français quotidiennement.	
Marko Vulpin (6B)	Quelle fierté francophone !	
Céleste Rabideau-Beaulieu	ÉLÈVE SCP DU MOIS	



CODE DE CONDUITE ET DISCIPLINE PROGRESSIVE

CODE DE CONDUITE PROVINCIAL

Le code de conduite provincial découle de la Loi sur l'éducation (article 301-1, 2) et précise les normes de comportement. Le code de conduite s'applique à tous les membres de la communauté scolaire qui se retrouvent sur les lieux de l'école lors des activités sportives de l'école, dans l'autobus scolaire, au cours des activités périscolaires/parascolaires extérieures parrainées par l'école ou le Conseil ou tout autre contexte où un acte posé a des répercussions sur le climat scolaire.

Le code de conduite provincial donne également des précisions quant aux activités qui sont interdites pour assurer la sécurité de l'élève et des personnes du milieu scolaire. Ces activités figurent dans la Loi sur l'Éducation aux articles 306 et 310. Pour de plus amples renseignements, visitez le lien suivant: Directive administrative du Csc MonAvenir sur le code de conduite:

https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ELV.7.1.pdf

DISCIPLINE PROGRESSIVE

L'intervention faite dans le cadre de la discipline progressive est basée sur une approche éducative qui favorise l'apprentissage et la responsabilisation de l'élève et de son comportement en lui offrant un encadrement et un soutien. Le comportement inapproprié de l'élève devient une occasion de comprendre le lien entre ses actions et la conséquence naturelle. Cette démarche guide l'élève afin qu'il puisse tirer des leçons des choix qu'il fait et permet de l'orienter vers les bons choix. La discipline progressive s'insère dans un continuum d'interventions pouvant débuter par un rappel du code de vie, un avertissement, une communication avec le parent/tutrice/tuteur et/ou un geste réparateur. Il faut cependant noter que la discipline progressive tient compte de la nature et de la gravité du comportement et les conséquences de ces derniers sur le climat scolaire.

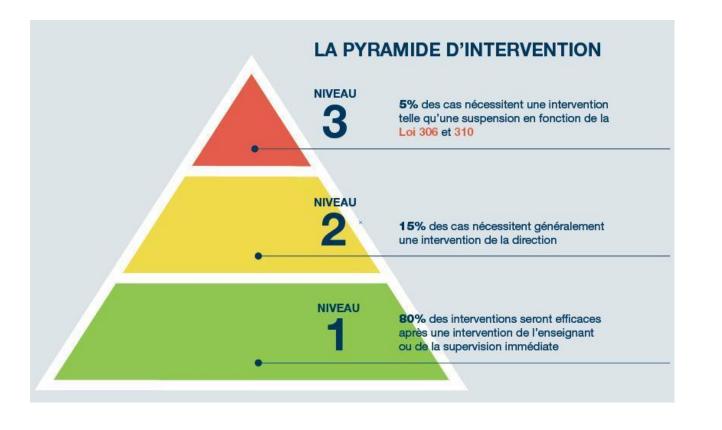
Directive administrative du Csc MonAvenir sur la discipline progressive :

https://cscmonavenir.ca/publications/politiques/ELV.9.6.pdf

Directives administratives du Csc MonAvenir sur la suspension:

https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ELV.9.1.pdf

https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ELV.9.2.pdf



L'INTIMIDATION - définition

Selon la loi de l'Éducation, l'intimidation se définit comme un comportement répété, persistant et agressif envers une ou plusieurs personnes, qui a pour but (ou dont on devrait savoir qu'il a pour effet) de causer de la peur, de la détresse ou un préjudice corporel, ou de nuire à l'amour-propre, à l'estime de soi, à la réputation ou au climat scolaire par des moyens physiques, verbaux, électroniques, écrits ou autres. L'intimidation se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoirs, réel ou perçu, entre l'élève et l'autre personne, selon des facteurs tels que la taille, la force, l'âge, l'intelligence, le pouvoir des pairs, la situation économique, le statut social, la religion, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, la situation familiale, le sexe, l'identité sexuelle, l'expression de l'identité sexuelle, la race, le handicap ou des besoins particuliers.





L'intimidation peut être un comportement ponctuel ou répété adopté par une personne ou un groupe de personnes.

L'intimidation se produit dans des situations où il y a un déséquilibre de pouvoirs, réel ou perçu, entre des personnes ou des groupes, et peut être un symptôme de racisme, de classisme, d'homophobie, de sexisme, de discrimination religieuse, de discrimination ethnique ou d'autres formes de préjugés ou de discrimination. Elle peut également être fondée entre autres sur la taille, l'apparence, les habiletés ou d'autres facteurs réels ou perçus. Les perceptions sur les différences sont souvent fondées sur des stéréotypes perpétués dans la société en général.

L'intimidation, y compris la cyberintimidation, peut être intentionnelle ou non intentionnelle, directe ou indirecte, et peut s'exprimer de plusieurs façons : de manière physique (par exemple, bousculades, crocs-en-jambe), de manière verbale (par exemple, injures, insultes, menaces, remarques sexistes, racistes ou transphobes) et de manière sociale, aussi appelée relationnelle (par exemple, propagation de rumeurs, exclusion intentionnelle, humiliation publique), ou encore par la destruction du bien d'autrui.

La cyberintimidation consiste à pratiquer l'intimidation par des moyens électroniques comme les plateformes de médias sociaux, le courriel, la messagerie texte ou privée, les jeux sur Internet ou les applications de communication.

Exemples de cyberintimidation :

- envoi ou partage de communications ou d'images haineuses, insultantes, offensantes ou menaçantes par courriel ou par message texte ou privé
- divulgation de renseignements personnels, privés et délicats sans consentement
- création ou participation à la création de faux comptes sur des sites de réseautage social dans le but de se faire passer pour une autre personne ou encore d'humilier ou d'exclure une personne
- exclusion ou perturbation volontaires de l'accès d'un élève à des groupes de clavardage et à des comptes durant des séances de jeu sur Internet

L'augmentation de l'utilisation de plateformes numériques augmente les risques de cyberintimidation et les autres risques pour la sécurité.

À l'école, une situation d'intimidation est susceptible de naître lorsqu'une personne se distingue d'une autre en raison d'une ou plusieurs caractéristiques qui lui sont propres (qu'elles soient réelles ou non). Ces différences sont reliées à la taille, la force, l'âge, l'intelligence, la situation économique, le statut social, la solidarité des pairs, l'apparence, la religion, l'origine ethnique, un handicap, des besoins particuliers, l'orientation sexuelle, la situation familiale, le sexe et la race.

Il est important de ne pas confondre l'intimidation avec un conflit.

Conflit	Intimidation	
Les conflits sont normaux.	L'intimidation est une répétition d'attitudes et de propos méprisants et humiliants.	
Un conflit est un désaccord entre élèves.		
Le conflit peut être un incident isolé ou répété.	Abus de contrôle et de pouvoir avec l'intention de faire peur; il y a un déséquilibre au niveau du pouvoir.	
Le conflit peut mener à une perte de contrôle due à la colère.	y a on desequilibre ao nivead ao poovoir.	
L'élève tente parfois de résoudre son conflit par des moyens qu'il connaît, souvent par une forme d'agression physique ou verbale sans avoir l'intention de blesser.	À force de répéter le comportement intimidant, la personne qui intimide établit son pouvoir sur la personne ciblée, qui devient de plus en plus bouleversée et craintive.	
<u>Le conflit résolu</u>	La personne intimidée est généralement ciblée.	
Les élèves ont entamé le processus de résolution de conflit.	Une personne qui utilise de l'agressivité physique et/ou verbale	
Le conflit se termine de façon pacifique.	n'est pas nécessairement une personne qui intimide.	
Un conflit bien résolu est lorsque le résultat est gagnant-gagnant.	Une personne qui intimide est généralement une personne qui incite les autres à intimider la personne ciblée.	

C'est la responsabilité de tous les intervenant(e)s (adultes et élèves) d'arrêter l'intimidation. L'école Cardinal-Léger, en partenariat avec les parents, doit offrir un milieu d'apprentissage sécuritaire afin que chaque élève puisse cheminer vers l'actualisation de son plein potentiel tant sur le plan personnel, social que scolaire.

À CL plusieurs initiatives ont été mise en oeuvre pour prévenir et contrer l'intimidation à notre école:

- Formations offertes par le Centre ontarien de prévention des agressions (tous les membres du personnel enseignante et de soutien, les parents, les élèves);
- Capsules d'apprentissage créées par le CFORP;
- Cercles de résolution (3 classes ciblées);
- Système de valorisation SCP et comportements attendus;
- Leçons diverses en salle de classe (p.ex., cybercitoyenneté, études de romans);
- Présentations diverses (Vers le Pacific);
- Ateliers offerts par B.R.A.V.E. Education (élèves et parents);
- Système de rapports d'incidents et analyse des données (Baromètre comportemental);
- Activités d'école pour développer un sentiment d'appartenance, le bien-être et l'inclusivité.

Directive administrative du Csc MonAvenir sur l'intimidation :

https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ELV.7.3.pdf

CODE VESTIMENTAIRE - ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

Le Csc MonAvenir et l'ÉÉC Cardinal-Léger croient qu'une tenue vestimentaire appropriée reflète ses attitudes et ses valeurs chrétiennes ainsi que celles du système scolaire catholique. Le code vestimentaire des élèves vise à créer un climat scolaire bienveillant, sécuritaire et positif.

En vertu de la Loi sur l'éducation (article 302(5)), le Csc MonAvenir et l'école exigent la mise en vigueur d'un code vestimentaire visant l'apparence et une tenue vestimentaire soignée et modeste. Ce code vestimentaire s'adresse à tous les élèves qui se trouvent sur la propriété de l'école, à bord de l'autobus scolaire, en classe virtuelle ou participant à une activité autorisée. De plus, il doit être conforme à la mission et vision du Csc MonAvenir, et compatible avec les dispositions du Code des droits de la personne et de la Charte canadienne des droits et libertés.

Éléments du code vestimentaire exigés pour les écoles élémentaires et secondaires

- Le port de vêtements et accessoires suggérant des messages incitant à la consommation du tabac, de l'alcool ou de la drogue, ou faisant référence à la violence, l'intolérance ou la marginalisation est interdit;
- Les accessoires jugés potentiellement dangereux sont interdits; des tenues décentes, propres et soignées sont obligatoires;
- Le port d'un couvre-chef (casquette, chapeau ou bandana) n'est pas permis à l'intérieur de l'école;
- Le chandail, la blouse et la chemise doivent recouvrir les épaules, la poitrine, le dos et le ventre;
- La jupe, la robe et les pantalons courts doivent être d'une longueur décente;
- Le port de vêtements troués, déchirés ou transparents est interdit;
- Le port de souliers à roulettes ou de sandales de plage n'est pas permis;
- Pour des raisons d'hygiène et de propreté, les élèves doivent posséder une paire de souliers qu'ils utiliseront à l'intérieur uniquement. Ces souliers peuvent être des espadrilles qu'ils porteront aussi pour le cours d'éducation physique.

Éléments du code vestimentaire en éducation physique, le cas échéant

- Chaussures de sport à semelles non marquantes;
- Une paire de bas;
- Un short sportif ou un pantalon de sport;
- Un chandail à manches courtes;
- Le port de bijoux est interdit.



Liste des objets interdits dans l'autobus scolaire et à l'école

Pour prévenir les blessures, les accidents, le vol et les conflits entre élèves, les objets suivants sont interdits :

- les planches à roulettes;
- les bâtons et balles de baseball ou balles dures;
- les ballons (à bord l'autobus);
- les bâtons de hockey;
- les trottinettes:
- les patins à roues alignées;
- les espadrilles à roulettes;
- les souliers à crampons
- les parapluies aux récréations;
- les loupes et les ciseaux dans la cour d'école;
- tout objet représentant la violence;
- tout objet dangereux incluant les couteaux
- appareils électroniques personnels (iPods, téléphones cellulaires, jeux électroniques, etc.);
- tabac, alcool, matériel inapproprié, drogue;
- gomme à mâcher.

UTILISATION RESPONSABLE DES TECHNOLOGIES NUMÉRIQUES

Au Csc MonAvenir et à l'ÉÉC Cardinal-Léger, la technologie est un outil important pour bonifier l'apprentissage des élèves. Tous les élèves doivent être de bons citoyens numériques en suivant les règles d'usage acceptables en utilisant la technologie appartenant à l'école (logiciels, matériel, réseau). L'utilisation d'équipements électroniques personnels (cellulaire, tablette, ordinateur portatif, etc) à des fins scolaires doit suivre ces mêmes règles en tout temps.





Tout usage d'un appareil électronique personnel sur les lieux scolaires portant atteinte au climat scolaire pourrait être sujet à vérification. L'école n'est pas responsable des bris ou vols d'objets de valeur personnelle et n'en assume pas la responsabilité.

Éléments exigés pour l'utilisation des technologies numériques pour les élèves du CSC MonAvenir:

L'utilisation des technologies sur les lieux scolaires est un privilège. Pour cette raison l'élève doit:

- Utiliser les outils informatiques mis à sa disposition à des fins scolaires exclusivement. Donc, aucun document électronique nuisant à la sécurité du réseau informatique ne peut être téléchargé.
- Utiliser l'adresse courriel du conseil ainsi que le réseau internet du conseil pour des tâches scolaires seulement.
- Conserver personnellement son code d'utilisateur et son mot de passe en tout temps.

 Demander la permission à un membre du personnel avant d'utiliser tout appareil électronique appartenant à l'école ainsi que le réseau internet scolaire.

- Demander en tout temps à un membre du personnel avant d'imprimer un document.
- Dénoncer tout acte de vandalisme ou d'infraction ayant trait à la sécurité ou à une problématique éthique ou technique, à un adulte.
- Respecter la vie privée des autres membres de la communauté scolaire donc l'élève ne peut en aucun moment photographier ou filmer une personne ou un groupe de

personnes sans leur consentement. Ceci s'applique à l'école, à bord de l'autobus

 Respecter les directives administratives du conseil. Donc un élève ne peut en aucun temps transmettre du matériel ou de l'information obscène, raciste, sexiste ou haineuse portant atteinte à une personne ou un groupe de personnes sur les médias sociaux, qui pourrait nuire au climat scolaire.

scolaire ou lors de toutes autres activités reliées à l'école.

Les attentes en lien avec l'utilisation des technologies numériques découlent des directives administratives du Conseil scolaire :

https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ELV.7.3.pdf

https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ELV.7.6.pdf

https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ELV.7.6.1.pdf

https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ADM.26.1.pdf

https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ADM.26.2.pdf





CONTRAT D'ENGAGEMENT AU CODE DE CONDUITE DU CSC MONAVENIR ET AU CODE DE VIE DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE CATHOLIQUE CARDINAL-LÉGER

Pour l'élève :

Par la présente, je m'engage à faire tous les efforts nécessaires pour respecter les attentes du **Code de conduite** de l'École élémentaire catholique Cardinal-Léger et du **Code de conduite** du Csc MonAvenir.

Je m'engage à vivre en français tout en respectant les valeurs chrétiennes.

Je m'engage à respecter le code vestimentaire.

Je comprends que toutes formes d'intimidation et de taxage ne seront pas tolérées et je signalerai à un adulte tout incident dans lequel je suis impliqué ou dont je suis témoin. Je m'engage à régler mes conflits de manière pacifique.

De plus, j'ai pris connaissance et j'ai compris le code d'éthique et le code d'utilisation d'Internet et des technologies comme outils pédagogiques auxquels sont soumis les utilisateurs du Csc MonAvenir et je m'engage à respecter les politiques de l'école et du Csc MonAvenir.

CONTRAT D'ENGAGEMENT AU CODE DE CONDUITE DU CSC MONAVENIR ET AU CODE DE VIE DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE CATHOLIQUE CARDINAL-LÉGER

Pour les parents, tutrices ou tuteurs :

Nous avons pris connaissance du **Code de conduite** de l'école Cardinal-Léger et du **Code de conduite** du Csc MonAvenir. Nous en avons discuté avec notre (nos) enfant (s) et nous nous engageons à les faire respecter.

Nous nous engageons à appuyer l'école quant à la promotion de la langue française et des valeurs chrétiennes, ainsi que le respect des comportements attendus.

Nous collaborerons avec les intervenants et intervenantes de l'école si notre enfant est impliqué dans des actes d'intimidation ou de taxage. Nous nous engageons à aider notre enfant à résoudre ses conflits de manière pacifique.

De plus, nous avons discuté du code d'éthique et du code d'utilisation d'Internet et des technologies avec notre (nos) enfant (s) et nous nous engageons à le faire respecter.

Formulaire Google à compléter par le parent

